

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°17 du 13 avril 2012

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°3

DÉCISION N° 330106/DEF/DRH-MD/GMRHC/CMG
portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Metz).

Du 1er mars 2012

DÉCISION N° 330106/DEF/DRH-MD/GMRHC/CMG portant délégation de signature (centre ministériel de gestion de Metz).

Du 1^{er} mars 2012

NOR DEF P 1 2 5 0 3 4 2 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.1

Référence de publication : BOC N°17 du 13 avril 2012, texte 3.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense et des anciens combattants à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2011 relatif à l'application du décret n° 2011-1864 du 12 décembre 2011 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil du ministère de la défense,

Décide :

Art. 1er. Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du ministre de la défense, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets :

- M. **Schmitt** Didier, conseiller d'administration du ministère de la défense, adjoint au directeur du centre ministériel de gestion de Metz, dans la limite des attributions du centre ministériel de gestion ;
- Mme **Reslinger** Arlette, attachée d'administration du ministère de la défense, chef de la division ressources humaines, dans la limite des attributions de la division ;
- M. **Godefroy** Michaël, attaché d'administration du ministère de la défense, adjoint au chef de la division mobilité et dialogue social, dans la limite des attributions de la division ;
- Mme **Piesta** Evelyne, attachée d'administration du ministère de la défense, chef du pôle mobilité - commission régionale de mobilité reclassement de la division mobilité et dialogue social, dans la limite des attributions du pôle ;
- Mme **Pamart** Véronique, attachée d'administration du ministère de la défense, chef du pôle gestion prévisionnelle et dialogue social de la division ressources humaines, dans la limite des attributions du pôle ;
- Mme **Biehler** Aline, attachée d'administration du ministère de la défense, chef du pôle recrutement-formation de la division ressources humaines, dans la limite des attributions du pôle ;
- Mme **Wilbois** Joëlle, attachée d'administration du ministère de la défense, chef de la division gestion individuelle, dans la limite des attributions de la division ;

- Mme **Romain** Martine, attachée d'administration du ministère de la défense, adjointe à la chef de la division gestion individuelle, dans la limite des attributions de la division ;
- M. **Cadiou** Gaëtan, attaché d'administration du ministère de la défense, chef du pôle filière fonctionnaires de l'ordre administratif et ALLIANCE de la division gestion individuelle, dans la limite des attributions du pôle ;
- Mme **Chaynes** Françoise, attachée d'administration du ministère de la défense, chef du bureau affaires générales, accompagnement du changement et réglementation, dans la limite des attributions du bureau.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le directeur du centre ministériel de gestion de Metz,

Régis DEZA.